

„ la premiere , que toute la tolérance im-
 „ périale , si prônée dans les gazettes , &
 „ par des écrivains ou bornés ou adula-
 „ teurs , est absolument illusoire , & qu'elle
 „ n'a pour but que d'obliger les secrétaires ,
 „ après s'être déclarés , & entièrement éta-
 „ blis dans les états Autrichiens à se faire
 „ catholiques „ (supposition absurde , dé-
 „ montrée fautive par les coups multipliés qu'on
 „ portoit en même tems à l'Eglise catholi-
 „ que , par la multitude des apostasies qui en
 „ furent la suite , par l'érection des *séminaires-
 „ généraux* , destinés à corrompre le jeune
 „ clergé &c.).

„ La seconde supposition , c'est que l'em-
 „ pereur est un prince au-dessus de tous les
 „ *préjugés* religieux , & qu'il a voulu sin-
 „ cérement arrêter la mauvaise influence de
 „ la *superstition* sur ses sujets , ses états ,
 „ sa puissance. En ce cas , il faut avouer
 „ qu'il s'y est mal pris. Il étoit des coups
 „ bien plus décisifs à porter , que celui d'a-
 „ bolir quelques couvens , ou même d'ac-
 „ corder une tolérance très-précaire. A l'é-
 „ gard des couvens , il n'y avoit qu'à en
 „ laisser la sortie libre à ceux qui voudroient
 „ les abandonner. Cet arrangement avoit un
 „ prétexte parfaitement équitable. Des vœux
 „ forcés ne fauroient être agréables à l'Eter-
 „ nel ; & au moment où des religieux , de
 „ quelque sexe qu'ils soient , souhaitent de
 „ sortir du cloître , & n'y restent que parce
 „ qu'ils y sont obligés , par la force , leurs
 „ vœux sont contraints , & par conséquent
 „ inutiles à leur salut. C'est une vérité dont
 „ le pape lui-même auroit honte de ne pas

Tome
 XIV. fig.
 R. fol. 241.